

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09/03/2009

**Présents** : ML. Dubois, G. Bellaton, L. Bourgeois, L. Rossetti, R. Taponard, N. Avrillier, M. Balain, L. Briançon, C. Janin, C. Harnay, F. Quinson, L. Mougeot (présent à partir de la 2<sup>e</sup> délibération), N. Verdegheem.

Excusés : L. Hapchette donne pouvoir à R. Taponard, F. Berard à L. Rossetti.

**Secrétaire de séance** : N. Avrillier

Le CR du Conseil Municipal du 12/01/09, ainsi que l'ordre du jour du présent conseil, sont approuvés à l'unanimité.

**DELIBERATIONS** : Prises à l'unanimité, sauf indication autre.

**TARIF DES ACTIVITES SPORT CULTURE** : La commission consultative propose pour 12H30 d'animation réparties sur 5 après-midi, de demander une participation financière aux familles, s'élevant à : 30 € pour 1 enfant, 50 € pour 2 enfants, 70 € pour 3 enfants.

**VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA 2010** : Dans le cadre du dispositif « plan de relance économique », la commune peut demander le versement anticipé en 2009 de la TVA sur dépenses réalisées en 2008. En contrepartie elle s'engage à accroître ses dépenses d'investissement. Vu le montant des projets 2009, il semble légitime de procéder à la demande.

**SIEA : PROGRAMME DEPARTEMENTAL ECLAIRAGE PUBLIC 2009 1<sup>ère</sup> LISTE** : Une délibération du 06/10/2008, autorisait la signature d'une convention avec le SIEA pour la 1<sup>ère</sup> partie des travaux, la 2<sup>ème</sup> partie étant reportée sur 2009 (2 points lumineux). Le plan de financement proposé par le SIEA prévoit un montant des travaux inscrits au programme départemental 2009 de 29 000 € TTC, la somme à la charge de la commune pour cette 2<sup>ème</sup> partie est de 22 605.02 €

**CIMETIERE : TARIF DES CONCESSIONS** : Après avoir comparé nos prix avec ceux des communes environnantes, il apparaît nécessaire de les réactualiser, et ce à partir du 10/03/09.

**Pour une durée de 15 ans :**

100 € la concession de deux mètres carrés ou une case du columbarium,  
200 € la concession de quatre mètres carrés,

**Pour une durée de 30 ans :**

180 € la concession de deux mètres carrés ou une case du columbarium,  
360 € la concession de quatre mètres carrés.

**MAINTIEN DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN** : Ce droit existe depuis 1998. L'entrée en vigueur du PLU a modifié le nom des zones. Il est dans l'intérêt de la commune de maintenir ce droit, qui lui permet de mieux maîtriser sa politique foncière.

**FINANCES : BUDGETS « COMMUNE ET ASSAINISSEMENT » :**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 :**

En l'absence de Mme le Maire, le CM approuve le **compte administratif « Commune » 2008** (fonctionnement, résultat de l'exercice : 428 632.75 € ; besoin de financement en investissement : 76 685.57 €).

**Compte de gestion « Commune »** : le CM approuve le compte de gestion 2008 établi par le comptable du trésor et autorise Mme le Maire à le signer.

**AFFECTATION DES RESULTATS** : Le CM approuve l'affectation en réserve R 1068 en investissement d'une somme de 115 685.57 € (76 685.57 déficit + 39 000 crédit reporté sur 2009), et un report en fonctionnement R 002 d'une somme de 312 947.18 €.

**DECISION EN MATIERE DES TAUX D'IMPOSITION :** Le CM décide de maintenir les taux d'imposition, inchangés depuis 1996 (taxe habitation 13,10%; taxe foncière sur le bâti 16,46%; taxe foncière sur le non bâti 55,80%).

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008 :**

En l'absence de Mme le Maire, le CM approuve le **compte administratif « Assainissement » 2008** (fonctionnement, résultat de l'exercice : 18 479.23 € ; besoin de financement en investissement : 6 143.65 €).

**Compte de gestion « Assainissement » :** le CM approuve le compte de gestion 2008 établi par le comptable du trésor et autorise Mme le Maire à le signer.

**AFFECTATION DES RESULTATS :** Le CM approuve l'affectation en réserve R 1068 en investissement d'une somme de 6 143.65 €, et un report en fonctionnement R 002 d'une somme de 12 335.58 €.

**VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2009 « COMMUNE ET ASSAINISSEMENT » :**

Mme le Maire propose et le CM approuve que le budget soit voté par chapitre et non pas à l'article. Le budget Commune 2009 est équilibré (fonctionnement 807 827 € ; investissement 716 813 €). Le budget Assainissement 2009 est équilibré (fonctionnement 96 735 € ; investissement 47 644 €).

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Permis de construire :** M.et Mme Eric Chanel, abri de jardin et véranda. M. Alexandre Vacher, maison individuelle.

**Déclaration préalable :** Mme BOGREALU, panneaux photovoltaïques. M.CALA, panneaux photovoltaïques. M. JUSOT, consolidation murs existants. M. RUNKAS, transformation porte garage en fenêtre + porte. Melle Marion Bellaton, création porte garage.

**Travaux :** les enrobés pour l'entrée ouest du village sont prévus pour Pâques.

Suite aux propositions du comité consultatif Bois et Chemins, des « **enrayes** » vont être creusées fin mars au-dessus de l'Ouille et sur le chemin de Taponet.

Début avril, les **chemins** du Dévorais et du « Cimetière à la Roche Feuillée » vont être améliorés.

Le **PC** concernant le **Clos Buisson** a été déposé en janvier, il requiert un délai théorique d'instruction de 6 mois.

Les Sapeurs Pompiers de Douvres rappellent les consignes de sécurité suivantes :

- Ne pas se garer devant la caserne.
- Lors de stationnement dans une rue étroite vérifier qu'un véhicule de secours peut intervenir.

**FIN DE SEANCE A 22H45**

**QUESTIONS DU PUBLIC :**

M. Rabachon s'est vivement exprimé contre l'augmentation du tarif des concessions au cimetière. M. Taponard a rappelé les travaux réalisés, vandalisés peu après, et qu'une rambarde de sécurité en bois va être installée sur la plateforme prochainement.

M. Kraft a interrogé le CM au sujet de la coordination des travaux de l'entrée du village et émis quelques doutes quant à l'efficacité de celle-ci.